Image not found or type unknown

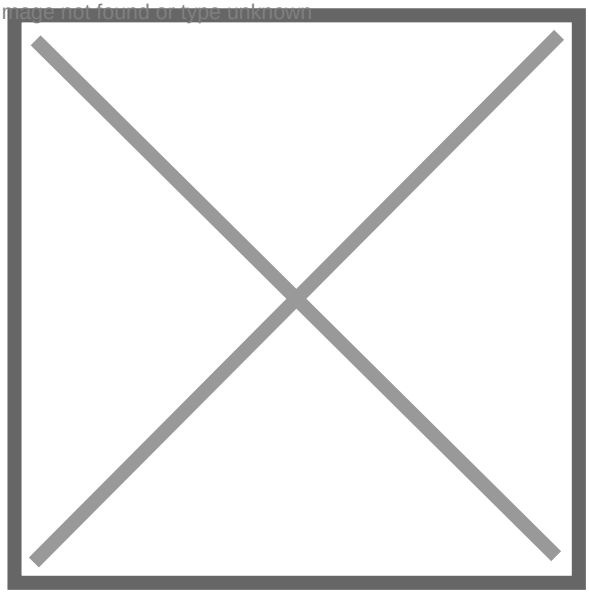

Changement de poste imposé

Par **vanessbourg**, le **22/12/2012** à **19:32**

bonjour j'ai besoin de votre aide pour un probleme urgent car dans ma cci il n'y a pas de delegues syndicaux mais des delegues du personnel qui ne peuvent rien faire, voila :je suis aide-comptable (diplomée d'un BTS compta)en cdi dans une chambre de commerce et d'industrie donc statut des personnels de chambre de commerce. Suite à une réorganisation du service comptable, le directeur m'a convoqué le 21/12 à un entretien le jour même (je n'étais pas au courant) et a décidé de m'affecter au poste d'assistante administrative dans le service information et ne m'a pas laissé le choix, et m'a donné pour raison que j'étais la dernière arrivée (je precise que jai eu pas mal de soucis avec mon chef comptable qui me harcelait et faisait tout pour que je craque, evidemment je m'en suis plainte aupres du directeur et depuis le chef comptable et le directeur me detestent, ce qui n'a rien changé). Il m'a envoyé un courrier en lettre recommandé le 22/12 pour une prise de poste le 02/01/13 avec changements d'échelon et de points d'indice, mes questions vu que je n'ai pas le choix ça ne me laisse pas beaucoup de temps pour réfléchir, je vais être obligée d'accepter et je suis tres angoissée de ce qui va se passer car je suis dans le flou :
-On me demande d'occuper un poste sur lequel est deja une personne qui va soi disant etre affectée sur autre chose, bref il n'a pas voulu m'en dire +, je suis aussi allée voir mon nouveau chef qui m'a repondu ne pas en savoir +
-Faut-il un avenant ?(il m'a dit qu'il y en avait pas besoin)
-Est ce que je serai toujours en cdi ?
-Dans son courrier, le directeur reste vague, ne précise pas que c'est lui qui a pris la décision de me changer de poste et pour quelle raison.
-comment puis je etre sure que ce nest pas un piege et que ce futur poste ne soit pas permanent et soit supprimé apres...
-ce courrier est il suffisant pour que je puisse accepter "en toute confiance" ? (car il dit juste q'on s'est vu en entretien et quil me confirme mon affectation sur ce poste au service information sous la responsabilite de mon nouveau chef, changements echelon et points d'indice)

- dois je repondre a ce courrier
merci pour votre aide

Par **DSO**, le **24/12/2012** à **13:19**

Bonjour,

Pouvez-vous indiquer si votre contrat est de droit privé.

Cordialement,
DSO

Par **miac**, le **24/12/2012** à **13:26**

Bonjour

voyez l'inspecteur du travail et exposez lui votre situation.
je pense que votre employeur ne tient pas compte des lois du travail.
bonne journée.

Par **DSO**, le **24/12/2012** à **13:47**

Bonjour,

Encre faut-il que le contrat de travail soit de droit privé (seul domaine de compétence de la DIRECCTE).

Cordialement,
DSO

Par **vanessbourg**, le **30/12/2012** à **15:57**

merci d'avoir pris le temps de me repondre, passez de bonnes fetes et meilleurs voeux pour 2013

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **14:53**

Bonjour

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Avec cette affectation sur un nouveau poste, il y a une modification de votre emploi stipulé dans votre contrat de travail et une baisse de votre rémunération?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés